

Annulation de cours

L'Ordre des CGA du Québec se réserve le droit d'annuler ou de reporter une activité lorsque le nombre de participants est insuffisant. Les participants inscrits seront avisés par courriel au moins cinq jours avant la date du cours. Lors d'annulation, le remboursement sera effectué selon le mode de paiement utilisé (*chèque, carte de crédit*). S'il y a report de date, l'inscription sera automatiquement transférée et le participant inscrit sera avisé par courriel. Si un participant désire toutefois annuler sa participation, le nouvel horaire ne lui convenant pas, il devra présenter une demande d'annulation écrite, au moins dix jours ouvrables avant l'événement pour bénéficier d'une annulation « sans frais ».

Annulation d'un cours par l'Ordre

Lorsque l'Ordre annule un cours à la carte, les frais d'inscription sont remboursés en totalité. Par contre, si le cours est inclus dans un Passeport, seul un report d'inscription vers un autre cours sera permis et il sera effectué sans frais.

Annulation et report d'inscription par un participant - 10 jours et plus avant la date de formation

Des frais administratifs de 50 \$ seront retenus pour toute inscription annulée par le participant par le biais d'un avis **écrit** transmis à l'Ordre au moins 10 jours ouvrables avant la date du cours. Le service à la clientèle lui transmettra un accusé réception. Aucuns frais ne seront facturés pour un **report d'inscription** à un autre cours si la demande est effectuée dans les délais.

Annulation et report d'inscription par un participant - Moins de 10 jours avant la date de formation

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un report d'inscription vers un autre cours sera possible. Des frais administratifs de 50 \$ et des frais équivalant aux coûts des pauses et du repas (*s'il y a lieu*) seront alors facturés. Le participant devra faire parvenir un avis **écrit** à l'Ordre pour un report d'inscription et le service de perfectionnement professionnel lui transmettra un accusé réception.

Annulation d'un cours à l'intérieur de la formule *Passeport*

Il n'y a aucun remboursement possible. Seul un report d'inscription vers un autre cours pourra être effectué. Dix jours ouvrables et plus avant la formation, le participant pourra effectuer ce report sans frais. Moins de dix jours avant la date de la formation, le participant devra déboursier des frais administratifs de 50 \$ et des frais équivalant aux coûts des pauses et du repas (*s'il y a lieu*).

Prenez note que lorsque vous achetez un passeport, celui-ci doit être utilisé en totalité dans la même année que le programme du perfectionnement professionnel en cours (soit d'octobre à juin).

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle :

- Téléphone : 514-861-1823 ou le 1 800-463-0163 - Poste 270
- Télécopieur : 514-861-7661
- Courriel : perfectionnementprofessionnel@cga-quebec.org